

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PROFESSION

Depuis à peu près un an, le bureau actuel de l'Association Nationale des Bureaux d'Études et Ingénieurs Conseils assume la responsabilité de présider aux destinées de la profession.

Nous avons donc jugé utile de vous dire où est ce que nous en étions dans la prise en charge des problèmes, dans l'identification de solutions éventuelles, dans l'instauration d'un dialogue franc et de qualité avec l'administration et dans l'esquisse de nouvelles perspectives pour la profession.

Je traiterai donc d'abord des avancées réalisées par l'association depuis cette date.

J'aborderai ensuite les chantiers en cours pour brosser à la fin le tableau ce qui reste à faire et de dégager quelques perspectives que je soumettrai au nom du bureau à votre réflexion.

Permettez moi avant d'exposer ce qui a été fait et ce qui reste à faire de remercier personnellement toutes les compétences, membres de notre association qui sans faire partie directement du bureau actuel n'ont jamais ménagé aucun effort pour participer à la réflexion, pour apporter un soutien moral ou financier à notre action, soutien parfois limité, souvent généreux et volontaire et en tout cas toujours très apprécié.

Ils sont trop nombreux d'une part, modestes et discrets d'autre part pour que je me permette de les citer un à un.

I. QUELLES ACTIONS RÉALISÉES

La dernière assemblée générale de notre association avait laissé deviner un malaise lié au manque d'information de nos membres.

Nous avons donc jugé que s'il était utile de travailler, il ne l'était pas moins de le faire savoir et que cela créerait un esprit de solidarité et donnerait plus de cohésion à la profession.

Plusieurs actions ont été réalisées en ce sens, j'en citerai rapidement :

- La préparation et la diffusion d'un annuaire de l'association mis à jour
- la production et la diffusion de bulletins d'informations, à tous nos membres adhérents

A ce jour nous en avons diffusé quatre numéros.

Nous nous sommes attelés également depuis un an à mieux faire connaître l'association auprès de nos jeunes camarades : ce qui a permis d'en assurer un élargissement notable : près de 15 % de membres nouveaux ont intégré notre association portant le total de ses membres à près de 120.

Beaucoup d'autres, membres de longue date mais en rupture de cotisation ont renoué avec le paiement de leur dû.

Nous avons procédé au renouvellement du mandat de nos représentants régionaux.

Nous avons également renoué le dialogue tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale avec nos partenaires traditionnels : c'est ainsi que nous sommes de nouveau régulièrement associés par le Ministère de la Jeunesse et de l'Enfance à la désignation des concepteurs et à l'examen de leurs travaux.

De même nous sommes de nouveau régulièrement représentés à la sous-commission de l'Agrément Touristique.

A l'échelle internationale, nous avons régularisé la situation de nos arriérés de cotisation vis à vis de la Fédération Internationale des Ingénieurs Conseils.

Pour la première fois, l'annuaire de la FIDIC dont la parution est programmée pour le deuxième trimestre 1994 apparaîtra avec une liste exhaustive des membres de l'ANBEIC, alors que jusque là n'y apparaissaient que trois bureaux d'études dans la rubrique Tunisie dont deux étrangers, probablement bureaux de représentation ouverts à l'occasion de l'exécution de projets précis.

Ainsi, la Tunisie aura enfin une position digne et représentative dans le concert international.

Avec la FIDIC, les choses se sont non seulement régularisées, mais un véritable dialogue s'est instauré.

C'est ainsi que j'ai eu l'occasion personnellement de rencontrer le Président et le Secrétaire Général de la FIDIC en marge de l'Assemblée Générale annuelle de la Fédération des Consultants Islamiques.

Nous avons été invités à l'initiative de la FIDIC à un séminaire régional organisé par l'ONUDI à Rabat sur les voies et moyens pour le développement du métier de consultant dans le Maghreb.

La FIDIC nous délègue par ailleurs le mandat de la représenter fin Avril au 2ème congrès de l'Union Mondiale des Professions Libérales et nous avons évoqué la possibilité que la FIDIC puisse organiser un de ses futurs comités exécutifs en Tunisie, ce qui sera tout à fait une première quant on connaît le poids des pays développés d'une part au sein de la FIDIC et ses traditions anglo-saxonnes d'autre part.

Ce serait là une reconnaissance internationale de la position pionnière de la Tunisie dans un domaine aussi complexe que celui des études.

Sur le plan de la défense des intérêts de notre profession nous avons réussi à régler deux problèmes de fonds ; celui du droit d'enregistrement et de l'Assurance Construction.

je dois ici adresser des remerciements particuliers à MM. Les Ministres de l'Équipement et de l'Habitat d'une part et des Finances d'autre part, car sans leur appui personnel ces deux dossiers n'auraient jamais pu aboutir.

Aujourd'hui, l'enregistrement des contrats est au droit fixe quelque soit la nature de la prestation : étude, suivi, assistance technique ...

Au niveau de la responsabilité et l'Assurance Construction et malgré que le dossier était largement avancé, Si Ali Chaouche a écouté nos doléances et en a pris l'essentiel en considération, c'est ainsi notamment que la notion de solidarité entre les différents intervenants a été abrogée.

Sur le plan de la gestion quotidienne plusieurs avancées peuvent être relevées : j'en citerai notamment la résolution du différend ayant opposé l'Association à M. Habib Ayadi au sujet de sa consultation fiscale.

La défense des intérêts de nos adhérents a également mobilisé une part non négligeable de nos efforts mais cela s'est toujours fait dans un esprit de dialogue et de franche collaboration avec l'Administration concernée et notamment la Direction Générale des Bâtiments Civils.

II. LES CHANTIERS EN COURS

L'Association a travaillé parallèlement à cela sur plusieurs chantiers que je citerai rapidement :

- *La TVA sur honoraires* : Des contacts prometteurs ont eu lieu avec MM. Les Ministres de l'Équipement et de l'Habitat d'une part et des Finances d'autre part.
- *L'agrément des concepteurs* : Nous avons engagé un dialogue en ce sens avec le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, notre objectif étant de définir des règles du jeu claires et objectives.
- *La révision du décret 78-71* : Là-aussi nous sommes en contact avec le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat en vue de la refonte de ce texte et son adaptation à la réalité économique du jour, ce texte étant devenu obsolète puisqu'il continue à parler de 59 millimes au kilomètre, de la vacation de 5 dinars de l'heure alors qu'il ignore des notions aussi importantes que la recherche d'économie, du coût d'objectif, de maîtrise d'œuvre globale ou de pilotage et de maîtrise d'ouvrage délégué.
- *L'instauration d'un Cahier des Clauses Administratives Générales* : Le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat nous a soumis un projet de texte et nous avons après son analyse minutieuse engagé à son sujet une réflexion approfondie, dont nous vous tiendrons au courant.
- ☒ *Le Statut de la Profession* : Actuellement la profession est organisée en association, ce qui présente des limites à ses capacités d'action.
Nous avons eu des approches avec l'UTICA, nous essayons de renforcer nos liens avec l'Ordre des ingénieurs mais les solutions restent à trouver.
- ☒ *Loi réglementant la profession des Ingénieurs Géomètres* : Plusieurs de nos confrères sont ingénieurs-géomètres.
Ils réclament depuis longtemps une loi réglementant leur profession et organisant leur intervention aux côtés de l'Office de la Cartographie et la Topographie, actuellement en situation de monopole.

III. LES CHANTIERS EN SUSPENS

Malgré tout le travail qui a été fait, nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire : je citerai rapidement quelques titres de chapitres :

- Renforcement des capacités d'études en matière de sécurité et définition de critères objectifs d'approbation des dossiers par la Protection Civile.
 - Lutte contre l'exercice illégal de la profession par des non-ingénieurs ayant pignon sur rue et exerçant dans le cadre de patentes en violation de la loi portant création de l'ordre des ingénieurs mais également par la prolifération de la composante informelle du secteur (le travail au noir).
 - L'expertise auprès des tribunaux : par un assainissement du corps des experts et la définition de critères objectifs permettant d'accéder à cette fonction dans le respect des intérêts de la collectivité.
 - La lutte contre l'inégalité devant la commande publique entre bureaux d'études publics et bureaux d'études privés.
- ☒ Le recours de plus en plus fréquent des entreprises publiques à la concurrence prix en matière d'études de bâtiment.

IV. QUELLES PERSPECTIVES

La Tunisie s'est engagée irrévocablement dans un processus de libéralisation de son économie.

Inéluctablement nous serons donc de plus en plus concurrencés sur notre propre marché.

A cela nous devons opposer une plus grande agressivité à l'exportation et une plus grande compétitivité sur le marché local.

Objectivement cette double orientation est possible car le secteur des services, et les études en sont la composante noble, est celui où la Tunisie dispose des plus grands avantages comparatifs.

Pour cela il est urgent d'instaurer avec l'Administration une relation de confiance et de solidarité.

Il faut arriver à mettre sur pied un plan à moyen terme pour le renforcement des capacités d'études en Tunisie.

L'Association a entrepris à cet effet plusieurs actions :

- Le lancement d'une étude exhaustive sur la profession : qui sommes-nous ? de quelles capacités disposons nous ?
Quelles sont notre forces et faiblesses ?
Quelle est notre contribution à l'économie nationale et quelles entraves limitent notre développement.

- La préparation d'un séminaire en relation avec la Banque Mondiale et le Ministère du Plan et du Développement Régional pour identifier les entraves à un plus grand développement de l'ingénierie en Tunisie.

Les premiers contacts ont été pris, les accords sont là et nous attendons les résultats de notre étude pour programmer le séminaire.

- La préparation d'un atelier de travail national avec l'ONUDI pour la définition d'un plan à moyen terme en vue du développement de l'ingénierie en Tunisie. Ce plan sera assorti des financements adéquats et fera l'objet d'un accord entre le gouvernement tunisien et l'ONUDI. Il devra s'étaler sur cinq ans

Tout cela est ambitieux mais possible.

Pour y arriver nous devons restaurer les valeurs travail et compétence.

Nous devons nous doter d'un code d'éthique mettant la profession au-dessus de tout soupçon.

Nous vous en proposerons aujourd'hui une première version sur laquelle nous demandons à chacun de réfléchir en vue de son adoption ultérieure.

Nous devons enfin doter l'association de structures permanentes afin de rompre avec l'amateurisme et aborder l'avenir avec le maximum d'atouts de notre côté.

Je vous remercie pour votre attention.